



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 29 octobre 2018
N°446

Suppression de la taxe d'habitation : Combien allez-vous gagner ? Le site [economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) publie une carte interactive pour connaître le montant de l'économie de taxe habitation dans votre commune.

Le ministère de l'Action et des Comptes publics a décidé de mettre en ligne sur son site [economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), [une carte interactive](#) qui permettra de découvrir commune par commune, le montant de l'économie de taxe d'habitation réalisé par foyer assujettis à la taxe d'habitation, le nombre de foyers bénéficiant de cette baisse, ainsi que le gain moyen par foyer. Ces éléments sont aussi proposés par région ou par département.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la taxe d'habitation a diminué de 30% pour 8 foyers sur 10. Elle diminuera de 65% en 2019, avant sa suppression en 2020 pour ces mêmes foyers.

« La réforme de la taxe d'habitation permet à 18 millions de foyers, en particulier ceux des classes moyennes et populaires, de bénéficier dès cette année d'une baisse d'impôts. La taxe d'habitation sera entièrement supprimée d'ici la fin du quinquennat. Nous travaillons dès à présent avec les élus locaux à construire une fiscalité locale plus juste » explique Gérald Darmanin, le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN

01 53 18 45 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr